



Challenge « MaquisArdennes »



Exercices d'initiations et balades d'orientation

Une organisation conjointe des écuries Royal Ardennes et du Maquisard

Formule idéale pour les débutants et amusante pour les initiés, du cours d'initiation théorique à l'exercice pratique, tant vers les manches du Challenge DELTA que pour les épreuves de régularité.

Réservé exclusivement aux membres, souscriptions possibles à chaque épreuve.

Calendrier 2024 des cours, exercices et balades

« Les 3 Heures de Spa » - VENDREDI 15 mars 2024

Exercice de coefficient 1 tracé par Robert VANDEVORST (0495 20 90 45)

« Critérium des Fontaines » - SAMEDI 20 avril 2024

Balade touristique d'orientation de coefficient 2 organisée par Robert VANDEVORST et Christian BERNARD
(0475 95 18 04)

« L'Aquatour » - VENDREDI 10 mai 2024

Exercice de coefficient 1 tracé par Dominique HENSGENS (0495 57 53 66)

« Hardenne Tour » - VENDREDI 9 juin 2024

Exercice de coefficient 1 tracé par Guy (0494 68 20 07) et Joseph HARDENNE (0494/68 20 07)

« Critérium des Grands Lacs » - DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2024

Balade touristique d'orientation de coefficient 2 organisée par Robert VANDEVORST et Christian BERNARD

« La Ronde Liégeoise » - VENDREDI 4 octobre 2024

Exercice de coefficient 1 tracé par Christian BERNARD et Patrice SIMON (0475/95 18 04)

Classement final établi sur les 6 manches organisées; comptabilisation des 5 meilleurs résultats (en comprenant une des 2 épreuves de coefficient 2).





Règlement du Challenge Orientation « MaquisArdennes »

1. Le règlement des épreuves d'orientation organisées conjointement par la Royale Ecurie Ardennes et l'Ecurie du Maquisard est identique au règlement 2024 du Challenge DELTA (consultable sur [Règlement Challenge DELTA 2024](#)), à l'exception du point suivant :
 - dans le corps du règlement, le point 5a : lire les CP à relever (et non « possibles ») ;
2. Les points sont attribués aux participants du Challenge conformément au règlement 2024 du Challenge DELTA.
3. Explication des coefficients
 - a. Coefficient 0,5 : cours et exercice pratique ; épreuve particulière.
 - b. Coefficient 1 : exercice traditionnel.
 - c. Coefficient 2 : balade touristique d'orientation inscrite au calendrier du Challenge DELTA.
4. Comptabilisation des épreuves
 - a. Tous les cours, exercices et épreuves particulières (coefficient 0,5) seront comptabilisés.
 - b. Les 4 résultats des 4 exercices (coefficient 1) seront retenus.
 - c. Le meilleur résultat entre le Critérium des Fontaines et le Critérium des Grands Lacs (balades touristiques d'orientation – coefficient 2) sera comptabilisé.
 - d. Le maximum de résultats comptabilisés sera donc de 5 et il faudra un minimum de 3 résultats pour être classé.
5. Attribution des points
 - a. Le classement du Challenge est établi pilotes et navigateurs confondus et réservé aux membres d'une des deux Ecuries.
 - b. Les points attribués le sont par catégorie. En conséquence, c'est la place du concurrent dans la catégorie qui lui confère un certain nombre de points, ces points étant multipliés par le coefficient applicable en fonction de l'épreuve.
 - c. Le classement sera donc établi toutes catégories confondues.
6. Points « Organisateurs »
 - a. Les membres d'une des deux Ecuries, organisant une ou plusieurs manches du Challenge, comptabiliseront des points pour cette(ces) manche(s) de la manière suivante :
 - (1) à l'issue du Challenge, la moyenne de leurs classements des épreuves auxquelles ils ont participé sera calculée ;
 - (2) la moyenne ainsi obtenue sera convertie en points conformément à l'article 2.
 - b. Pour prétendre aux points « Organisateurs », le membre devra avoir participé à au moins quatre manches.
7. Des prix récompenseront les trois premiers.
 - a. Le vainqueur sera récompensé par un engagement gratuit aux **RAC de Pair 2025**.
 - b. Le 2^{ème} et le 3^{ème} seront récompensés par un engagement gratuit au **Critérium des Fontaines** ou au **Critérium des Grands Lacs 2025**.

